

Délibération 2024-093

Foncier – Cession à la société Métal M

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2024.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel,

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir Mme GAYRAUD Isabelle
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 01

Exposé

Monsieur le Président présente l'offre de la société METAL M représentée par Monsieur Maxime JOUFFREAU, qui propose d'acquérir la parcelle ZP0264 sise sur la commune de Villematier – zone Pechnauiqué 3, pour une surface de 2227 m² au prix de 40€ HT/m².

Le projet d'activité est la métallerie/chaudronnerie secteur de la métallurgie.

L'offre s'élève donc à la somme de 89 080 euros HT.

La parcelle sera vendue viabilisée. Le branchement AEP et les gaines en attente seront installés en limite de propriété. Le compteur électrique sera calibré pour une puissance de 36kva en triphasé. Tout renforcement ou extension éventuelle du réseau d'Energie électrique en domaine public sera mis à la charge du demandeur (l'article L342-11 du code de l'énergie).

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

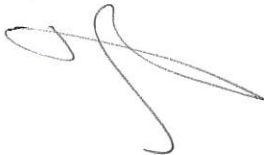
- **D'autoriser** la vente d'une parcelle d'une surface 2227 m² au prix de 40 € HT/m² à la Société METAL M dans les conditions citées supra ;
- **D'autoriser** la vente à la société METAL M avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec ladite société, porteur du projet initial ;
- **De désigner** Maître Cécile MARTY, Notaire à Villemur-sur-Tarn, afin de rédiger tout acte nécessaire à cette dite cession ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 30 DEC. 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

